

Chambéry, le 16/12/2024

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
du département de la Savoie
à
Mme. SEIZE Laurène
716 rue du Crey du quart
73450 - VALMEINIER

Attestation d'inscription au répertoire départemental des sorties scolaires avec nuitée(s)

Catégorie : Court séjour + Classe de découvertes
Centre : Auberge jeunesse Valmeinier
73450 - VALMEINIER

Date de l'autorisation municipale d'ouverture	: aucune
Date du dernier procès-verbal de sécurité (VALIDITE)	: 12/12/2024
Date de la dernière visite de l'éducation nationale	: 12/12/2024
N° d'inscription	: 241205A
Nombre de classe(s)	: 2
Répartition par classe selon superficie	:
Capacité hébergement enfants hors encadrement	: 95

- Conditions éventuelles de fonctionnement → 2 classes sans restriction, 95 personnes encadrement compris
- Accueil maternelle → non

L'inscription de l'établissement au répertoire départemental implique le respect par ses exploitants :

- de l'IRD : capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes, (A)
- des clauses de fonctionnement décrites au verso, (B)
- des références légales décrites également au verso. (C)

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document.

Sa mise à jour est effectuée à réception du procès-verbal de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services.

La date de passage du groupe de visite de sécurité devra avoir été signalée :

AVANT LE 12/12/2027.

L'exploitant doit envoyer au bureau des classes de découvertes une photocopie du procès-verbal de la commission de sécurité établi par la préfecture du département, dès sa réception.

En l'absence de ce document, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable du directeur Académique.

Liberté : notre responsabilité


Francis COLUX